

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 23 mars 2010 à 19 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Serge Lafontaine, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Marco Trottier
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Trudel
Monsieur Réal Julien	

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

En l'absence de madame la présidente Danielle Bolduc, monsieur Serge Lafontaine, vice-président, préside la séance.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de quatre membres du personnel de soutien dont le président de ce syndicat, monsieur René Lang.

Président (e)

Secrétaire

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 152 0310 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0310-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.3 Calendrier des jours chômés et payés;
- 4.4 Démission pour fins de retraite;
- 5.1 Élections scolaires et municipales;
- 6.1 Condoléances.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 153 0310 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0310-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Serge Lafontaine invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur René Lang, président du syndicat du personnel de soutien fait une intervention pour rappeler aux commissaires l'échéance du 31 mars fixée pour les négociations nationales.

Monsieur Lang demande aussi aux commissaires de prendre en considération les besoins des élèves, eu égard au plan d'effectifs du personnel de soutien et également de tenir compte des revendications du personnel de soutien.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Projet – Plan
d'effectifs de la
catégorie des
emplois
d'administrateurs
et de direction de
centres

RÉSOLUTION 154 0310 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Politique de gestion des administrateurs, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2010-2011;

Président (e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur et de direction de centres 2010-2011, décrit au document 0310-03.

Adopté unanimement

Projet – Plan d'effectifs de la catégorie du personnel de direction d'école

RÉSOLUTION 155 0310 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la Politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de plan d'effectifs de la catégorie de direction d'école 2010-2011, décrit au document 0310-04.

Adopté unanimement

Calendrier des jours chômés et payés

RÉSOLUTION 156 0310 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier un calendrier des jours chômés et payés pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé le calendrier des jours chômés et payés pour l'année scolaire 2010-2011, décrit au document 0310-05.

Adopté unanimement

Démission pour fins de retraite

RÉSOLUTION 157 0310 : CONSIDÉRANT que monsieur Claude Leclerc, directeur général, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que l'application des modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Claude Leclerc, laquelle est afférente à sa retraite en date du 28 mai 2010;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Claude Leclerc;

QUE la présidente, madame Danielle Bolduc, soit autorisée à signer ce plan pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président (e)

Secrétaire

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution est adoptée relativement à la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013.

RÉSOLUTION 158 0310 : CONSIDÉRANT que le Directeur général des élections du Québec a déposé le 17 mars 2010 un rapport sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires dans lequel il propose au gouvernement cinq scénarios confirmant la faisabilité de la tenue simultanée des élections scolaires et municipales, et ce, dès 2013;

CONSIDÉRANT que les taux de participation aux élections des divers paliers de gouvernement et particulièrement celui des élections municipales et scolaires sont à la baisse;

CONSIDÉRANT le devoir que les différents paliers gouvernementaux ont d'innover et de proposer de nouvelles façons de faire pour favoriser l'expression de la démocratie;

CONSIDÉRANT que la simultanéité des élections scolaires et municipales existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, et ce, avec succès;

CONSIDÉRANT que le Directeur général des élections du Québec confirme lui-même dans un rapport que plusieurs des scénarios proposés pourraient augmenter la participation aux élections scolaires du fait que l'électeur n'aurait à se déplacer qu'une seule fois;

CONSIDÉRANT qu'un récent sondage Léger Marketing révèle que 87 % des répondants se disent favorables à la tenue simultanée des élections scolaires et municipales et que 82 % des répondants ont mentionné que cette simultanéité les inciterait davantage à aller voter;

CONSIDÉRANT que plusieurs élus municipaux ont indiqué publiquement leur appui aux élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT la demande de la FCSQ de reporter les élections scolaires de 2011 pour tenir des élections scolaires en même temps que les élections municipales de 2013;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE de demander au gouvernement du Québec de prendre une décision rapidement en faveur de la tenue des élections scolaires et municipales simultanées dès 2013 et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant aux municipalités et aux commissions scolaires de bien préparer cette élection;

Président (e)

Secrétaire

QUE soit transmise une copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux députés, aux maires des municipalités, au président de l'UMQ, au président de la FQM et à la présidente de la FCSQ.

Adopté unanimement

Par la suite, et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 159 0310 : CONSIDÉRANT que madame Reina Chainé Landry, belle-mère de monsieur le commissaire Maurice Poudrier, est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Maurice Poudrier et à sa famille.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Il est alors donné suite aux recommandations expliquées par madame Maryse Demers et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Calendrier scolaire
2010-2011

RÉSOLUTION 160 0310 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le calendrier scolaire 2010-2011 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document 0310-06.

Adopté unanimement

Dérogation à l'âge
d'admission à
l'enseignement
primaire pour
l'année scolaire
2009-2010

RÉSOLUTION 161 0310 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement primaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de six ans;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

Président (e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que F.B. (BERF751103xx) soit admis en 1^{re} année du primaire pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les résolutions ci-après décrites sont adoptées au terme des renseignements fournis par Me Serge Carpentier.

Adoption de la
liste des
établissements et
des actes
d'établissement

RÉSOLUTION 162 0310 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 135 0110, que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 a été adopté (document 0110-05);

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'adoption de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissements ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient adoptés :

- ✓ la « Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2010-2011 », décrite au document 0310-07;
- ✓ les « Actes d'établissement 2010-2011 », décrits au document 0310-08.

Adopté unanimement

Projet - Règlement
sur la procédure
d'examen des
plaintes formulées
par les élèves ou
leurs parents

RÉSOLUTION 163 0310 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT que cette procédure doit permettre au plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou des résultats de cet examen de s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire sous le titre de protecteur de l'élève;

Président (e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a soumis une recommandation quant à un projet de règlement d'examen des plaintes formulée par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises par la loi préalablement à l'adoption de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé, aux fins de consultations, le projet de Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents décrit au document 0310-09.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors des informations sur chacun des dossiers et des résolutions sont successivement adoptées.

Dépôt du plan d'effectifs – Personnel de soutien (secteur général)

RÉSOLUTION 164 0310 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général pour l'année 2010-2011 décrit au document 0310-10.

Adopté unanimement

Démissions – Fins de retraite

RÉSOLUTION 165 0310 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Madame Céline Houle Hallé, enseignante au primaire, à l'école Laflèche, à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective au 30 mai 2010;
- ✓ Monsieur Robert Ayotte, technicien en éducation spécialisée, à l'école secondaire Champagnat, à La Tuque, laquelle est effective au 8 juillet 2010;
- ✓ Madame Louise Proteau, agente de bureau classe I, aux Services des ressources financières, au centre administratif, à Shawinigan, laquelle est effective au 7 avril 2010.

Adopté unanimement

Président (e)

Secrétaire

Démission

RÉSOLUTION 166 0310 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Charlene Bolger, technicienne en loisirs, à l'école secondaire Champagnat, à La Tuque, laquelle est effective au 8 mars 2010.

Adopté unanimement

Entente –
Comblement d'un
poste

RÉSOLUTION 167 0310 :

CONSIDÉRANT que les dispositions liant S3 des personnes salariées du soutien prévoient la possibilité que la commission scolaire et le syndicat de convenir d'une entente;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) relativement à la séquence prévue à la clause 7-1.25 dans le but d'améliorer la procédure pour le comblement lors d'un remplacement, d'un surcroît de travail ou du comblement d'un poste particulier dans le secteur du service direct aux élèves au début de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet expérimental et que cette entente n'est valable que pour le début de l'année scolaire 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité relativement à la séquence de comblement prévue à la clause 7-1.25;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Plan d'action pour
l'intégration des
personnes
handicapées et
accessibilité des
immeubles de la
CSÉ

RÉSOLUTION 168 0310 :

CONSIDÉRANT la nouvelle mesure 30850 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport visant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les critères de cette mesure qui établissent que toutes les commissions scolaires doivent produire un plan sur 10 ans, faisant état des actions qui seront prises pour rencontrer les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en lien avec cette mesure;

Président (e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles et de l'informatique ont procédé à l'élaboration d'un plan d'action, lequel identifie les immeubles qui seront visés par les améliorations, la portée des travaux pour chacun d'eux, l'échéancier de réalisation ainsi que les coûts associés;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action été soumis en consultation au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et que les recommandations qui en ont découlé y ont été intégrées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE l'adoption du plan d'action visant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, tel que décrit au document 0310-11, et que copie de ce plan d'action soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Adopté unanimement

Octroi de contrats
– Location de
machinerie pour
l'école Forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 169 0310 :

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location de diverses machineries avec ou sans opérateur;

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme de « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière », que l'École forestière de La Tuque formera cinq groupes d'élèves et que cette formation nécessitera environ 6 600 heures d'enseignement pour le secteur de La Tuque et des besoins additionnels d'environ 3 520 heures pour les autres secteurs;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque devra louer de la machinerie lourde (excavatrice 20 tonnes et tracteur sur chenilles 50 kW) avec ou sans opérateur pour la période comprise entre le 19 avril 2010 et le 12 novembre 2010, soit 30 semaines à raison de 44 heures/semaine;

CONSIDÉRANT que, dans le même processus, l'École forestière de La Tuque a sollicité des offres pour la location d'équipements dont elle déterminera l'usage ultérieurement, selon des besoins ponctuels pouvant varier d'une à plusieurs semaines et pour lesquels elle a identifié d'autres machineries, soit une excavatrice, une niveleuse, un tracteur, un camion tombereau, une chargeuse sur roues, un camion 10 roues et un fardier;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions, dont les tableaux comparatifs sont décrits au document 0310-12, a porté principalement sur les critères suivants :

- ✓ le prix unitaire de location sans opérateur;
- ✓ le prix unitaire de location avec opérateur;
- ✓ l'expérience de l'entreprise en voirie forestière;

Président (e)

Secrétaire

- ✓ la sécurité des machineries pour réaliser des travaux de voirie forestière;
- ✓ la disponibilité des machineries selon les lieux de formation;

CONSIDÉRANT, conformément aux cahiers des charges, que l'École forestière de La Tuque a le privilège d'opter pour une location avec ou sans opérateur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour la location d'une excavatrice de 20 tonnes avec opérateur avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit, Excavation Richard Boyd Inc. au taux horaire de 105 \$, plus les taxes applicables;

Qu'un contrat soit conclu pour la location d'un tracteur sur chenilles de 50 kW sans opérateur avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit Camions Lussicam Trans-Canada Inc., au taux horaire de 29 \$, plus les taxes applicables;

QUE l'École forestière de La Tuque soit autorisée à conclure des contrats avec les plus bas soumissionnaires conformes selon les tableaux « B », pour des besoins à déterminer ultérieurement.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 23 mars 2010.

À 20 h 20, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 170 0310 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT (E) _____

SECRÉTAIRE _____

Président (e)

Secrétaire